

Monsieur le Président,

Je souhaite remercier et féliciter chaleureusement les deux rapporteuses pour ce rapport très riche et qui me touche beaucoup. Je suis l'élue d'une circonscription où le phénomène que vous décrivez est très répandu comme vous l'illustrez dans votre rapport. Il pose bien entendu la question de la fragilité et du manque de moyens des administrations dans de nombreux pays.

Vous avez évoqué l'action des services de la France et notamment du MEAE concernant ce sujet en matière de coopération technique ou d'aide au développement.

Mais il y a aussi certains de nos services à l'étranger qui sont confrontés dans leur fonctionnement quotidien à cette faiblesse et ces défaillances des administrations en charge de l'état civil local.

Il s'agit de nos consulats qui, pour la délivrance de visas ou dans le cadre de procédures de regroupement familial, sont contraints de vérifier des pièces administratives tels que les actes de naissance qui font l'objet de falsification et d'un quasi-marché parallèle.

Un autre problème constaté, certes plus marginal mais assez choquant, est celui de la **non** reconnaissance de leur enfant par des pères français indécents ayant séjourné dans des pays africains ce qui empêche ensuite la transcription de l'acte de naissance de ces enfants par le consulat français. De même, parfois un père français reconnaît l'enfant mais disparaît ensuite et, ne pouvant en signer la demande, empêche la transcription d'un acte de naissance par le consulat de France.

Ces exemples témoignent de toute la complexité qui accompagne cette question des enfants sans état civil. Mais aussi de la difficulté qu'ils posent à nos services consulaires qui sont démunis face aux défaillances des administrations locales. Avez-vous pu lors de vos entretiens évoquer cette question sous cet angle avec vos interlocuteurs ?